

Syndicat des Communes du Littoral Varois

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS DU 18 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un et le dix-huit mai à huit heures trente, les vice-Président(e)s du Syndicat des Communes du Littoral Varois se sont réuni(e)s en Préfecture du Var, sur la convocation qui leur a été adressée par mail le 11 mai 2021 par Monsieur le Président, conformément à l'article L.2121-12, 3^{ème} alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres titulaires du SCLV ont été invités à participer à cette réunion par audioconférence.

La séance est présidée par Monsieur EVENCE Richard, Préfet du Var et Monsieur Gil BERNARDI, Président du Syndicat des Communes du Littoral Varois.

Communes présentes (28) : BANDOL, BORMES LES MIMOSAS, CARQUEIRANNE, CAVALAIRE SUR MER, COGOLIN, COLLOBRIERES, FREJUS, GASSIN, GRIMAUD, HYERES, LA CROIX VALMER, LA GARDE, LE LAVANDOU, LE PRADET, LE RAYOL CANADEL, LA LONDE LES MAURES, LA SEYNE SUR MER, LA VALETTE DU VAR, RAMATUELLE, ROQUEBRUNE SUR ARGENS, SAINT MANDRIER, SAINT RAPHAEL, SAINT TROPEZ, SAINT CYR SUR MER, SAINTE MAXIME, SANARY SUR MER, SIX-FOURS LES PLAGES et TOULON.

Monsieur le Préfet du Var : "L'épidémie est toujours présente. Nous enregistrons aujourd'hui moins de 100 cas pour 100 000 habitants. L'Etat a adopté une stratégie par pallier et les mesures sanitaires sont applicables jusqu'au 9 juin. Les consignes sont très claires et doivent être mises en place dans les communes dès le 19 mai" :

Les mesures prises par le Gouvernement :

- ▶ A partir du 19 mai et jusqu'au 9 juin, couvre-feu à 21h.
- ▶ Port du masque obligatoire dans l'ensemble du Département à l'exception des plages et des espaces naturels (forêts ...).
- ▶ La consommation d'alcool sur la voie publique et sur la plage est interdite.
- ▶ Feux d'artifice interdits pour les particuliers. Possible pour les communes avec respect des jauges et du protocole sanitaire.
- ▶ le Télétravail est encouragé.
- ▶ Ouverture des cinémas et des salles de spectacle (800 participants en intérieur et 1000 en extérieur).
- ▶ Ouverture des établissements sportifs (800 participants en intérieur et 1000 en extérieur).
- ▶ Rassemblement sur la voie privée (10 personnes maximum).
- ▶ Respect des jauges et des protocoles sanitaires. Si débordements constatés, la Préfecture pourra prononcer une fermeture administrative de l'établissement.
- ▶ Possibilité donnée aux communes d'attribuer des AOT pour les commerçants.
- ▶ Terrasses : les terrasses devront être obligatoirement ventilées. Ouverture sur les côtés ou par le toit.
- ▶ Obligation d'être assis pour consommer. Personne debout. Respect des jauges (50% d'occupation) et du protocole sanitaire.
- ▶ Table en restauration : 6 personnes maximum.
- ▶ Pas d'extension pour les concessions de plage au-delà du périmètre autorisé.

Syndicat des Communes du Littoral Varois

Siège : Hôtel de Ville – 83980 Le Lavandou

Tel: 04 94 05 15 71 – secretariat.maire@le-lavandou.fr – www.sclv.fr

- ▶ Sur les lots de plage : respecter un mètre entre les matelas si les personnes portent un masque / 2 m pour les personnes sans masque.
- ▶ Possibilité d'installer des chaises et des tables sur la concession de plage en fin de journée jusqu'à 21h maximum.
- ▶ Respecter la bande d'usage des 3 mètres.
- ▶ Pique-nique sur les plages autorisé. Pas plus de 10 personnes. Interdiction de consommer de l'alcool.

M. le Président : comment le syndicat peut aider les services de l'Etat pour faire face à cette crise?

Monsieur le Préfet : par l'information auprès du public et des acteurs économiques. Par le déploiement de vos Policiers Municipaux et le rappel à l'ordre (sanctions).

- ▶ Possibilité de prévoir de la musique – Interdiction de danser.
- ▶ Transport des passagers maritimes : pas de jauge. Masque obligatoire.
- ▶ La Préfecture propose de munir les communes d'autotest.

Monsieur le Maire de Ramatuelle revient sur la manifestation prévue sur l'arrière plage de Pampelonne du 26 au 28 mai 2021. La commune est en attente d'une réponse de la Préfecture du Var. Mme MILLONI, chef du service Interministériel Défense et Protections Civiles, au Cabinet de Monsieur le Préfet du Var, va prendre attache auprès de Monsieur le Maire de Ramatuelle.

- ▶ Manifestations sportives : nouveau protocole sport.
- ▶ Fan zone : fin juin tolérance plus large.
- ▶ Pas de fêtes foraines jusqu'au 9 juin.

Monsieur le Président évoque la présence de la patrouille de France cet été sur la commune du Lavandou : "c'est un joli spectacle. Les vacanciers sont déjà présents sur les plages. Ils peuvent admirer les avions sans bouger".

Monsieur le Préfet : "chaque chose en son temps. Attendons quelques semaines si le contexte sanitaire s'améliore".

La Préfecture doit transmettre aux Communes du Littoral Varois un tableau synthétique de toutes les mesures mises en place jusqu'au 9 juin 2021.

Prochaines réunions du SCLV :

Le 26 mai 2021 au Palais Neptune de Toulon.

Le 29 mai 2021 pour le déploiement du barrage du SCLV à Port-Cros.

La réunion est levée à 10h00.



Le Président du SCLV

M. Gil BERNARDI